



Conseil Départemental du Haut-Rhin
Madame la Présidente
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 COLMAR Cedex

Mulhouse, le 14/05/2020

A l'attention de Madame la Présidente

Objet : Pêche sur les lacs de montagne & Déconfinement

Madame la Présidente,

En ma qualité de Président de la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, je me permets de vous interpeller suite aux mesures de déconfinement mises en place ce 11 Mai 2020.

Permettez-moi de vous exposer la situation en toute transparence.

Bien que non interdite, la pratique de la pêche n'est pas possible depuis la mise en place du confinement et reste encore interdite en grande partie, en particulier sur les lacs de montagne appartenant au Conseil Départemental et dont la pêche est gérée en majorité par nos associations agréées.

En ce qui concerne la pêche, ces consignes apparaissent à nos yeux bien trop restrictives, inégalitaires et de nature à mettre en danger l'ensemble de l'organisation de ce loisir dans notre département.

- **L'impact économique des interdictions de pêcher**

La pêche de loisir représente en France un poids économique de plus de 2 milliards d'euros et se décline dans notre département entre 15 et 20 millions d'euros. Le confinement a impacté financièrement l'ensemble de la filière pêche (*magasins d'articles de pêche, industrie fournisseur de ces articles, industrie nautique, pisciculteurs, restauration et hôtellerie, tourisme, etc.*). Il ressort d'une étude nationale, que le pêcheur dépense en moyenne 681 € /an pour sa pratique habituelle.

Comme beaucoup, notre Fédération et ses 39 associations agréées, subissent lourdement les conséquences des restrictions prises pour lutter contre cette pandémie majeure. Bien que non interdite, la pratique de la pêche n'est en effet pas possible depuis la mise en place du confinement. La situation est grave pour la pérennité de notre réseau associatif, puisque nous enregistrons à ce jour une diminution de 35 % des ventes de cartes de pêche ; il s'agit là de notre principale ressource financière nous permettant d'assurer l'emploi de 10 salariés et la coordination de plus de 800 bénévoles et de 70 gardes-pêche.

Reconnue d'utilité publique et agréée pour la Protection de l'Environnement, nos ressources permettent d'assurer des missions d'intérêt général au service de l'Environnement et de la Biodiversité, mais également en faveur du bien-être des personnes.

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

29, avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
03.89.60.64.74 - www.peche68.fr - contact@peche68.fr

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint notre plaquette d'information, ainsi que notre film promotionnel en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=Es2KgLCer5Q>.

- **L'impact moral des interdictions de pêcher**

Comme beaucoup, nous étions dans l'attente de connaître les conditions de déconfinement, en particulier pour notre département, ô combien touché.

Quelle ne fût pas notre déception de constater l'interdiction de pêcher sur les lacs, plans d'eau et étangs du Haut-Rhin.

Nous ne vous cachons pas que nos adhérents (*un peu plus de 17 000, constituant ainsi la 2^{ème} Fédération du Haut-Rhin en nombre d'adhérents, après le football*), nos gestionnaires associatifs et nous-mêmes, avons énormément de mal à comprendre et à accepter qu'il ne soit pas possible de pratiquer un loisir de plein air, seul et dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique.

C'est l'investissement de centaines de bénévoles depuis de nombreuses années qui est ainsi mis à mal. Cette mesure nous apparaît difficilement compréhensible et je ne vous cache pas que la colère gronde dans notre réseau, s'amplifiant de jours en jours, notamment à travers les réseaux sociaux. En effet, depuis la mise en place du confinement, nous sommes fiers du comportement exemplaire de notre réseau et de nos pêcheurs qui ont œuvré, communiqué et respecté scrupuleusement l'ensemble des mesures et restrictions.

C'est pour ces raisons aussi que nous interprétons ces restrictions comme un manque de confiance à notre égard.

En cette période difficile sur de nombreux aspects, notre activité constitue une bouffée d'oxygène pour le moral de chacun et permettrait, à n'en pas douter, de mieux accepter encore les restrictions toujours en vigueur et les menaces sanitaires.

- **Une restriction jugée non fondée**

Une des spécificités du Haut-Rhin est d'avoir 13 beaux lacs de montagne très prisés par les pêcheurs. Tous ces lacs appartiennent au Conseil Départemental du Haut-Rhin, sauf le lac de la Lauch qui reste propriété de l'Etat. **La pêche y est habituellement la seule activité récréative autorisée**, à l'exception du lac de Kruth-Wildenstein. En effet, sur ces lacs, toute activité nautique y est formellement interdite en tout temps, qu'il s'agisse de baignade ou de canotage.

- **Les mesures prises afin de garantir la sécurité de tous**

Nos associations ont d'ores-et-déjà décidé des mesures à mettre en place pour y faire appliquer les règles élémentaires de sécurité : distanciation sociale de 10 m minimum entre chaque pêcheur, mise en place d'un affichage efficient, mais aussi et surtout, contrôle du respect de ces mesures par nos garde-pêches et dirigeants bénévoles, mais tellement dévoués.

Voilà pourquoi, Madame la Présidente,

Au vu de toutes les raisons évoquées ci-dessus,

Au vu de la situation très critique que vit actuellement notre mouvement associatif,

Au vu de la réaction légitime des pêcheurs et de leurs dirigeants,

Nous vous demandons de bien vouloir :

- *Considérer favorablement notre demande de dérogation pour pratiquer la pêche sur vos lacs dans le respect des règles sanitaires ;*
- *Appuyer notre demande auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, seul habilité à prendre la dérogation tant souhaitée.*

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

29, avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE

03.89.60.64.74 - www.peche68.fr - contact@peche68.fr

Soyez convaincue, Madame la Présidente, que nous comprenons fort bien l'ampleur de la situation actuelle et la nécessité de prendre des mesures préventives, mais nous souhaitons que celles-ci puissent être le plus juste possible.

Assurés de pouvoir compter sur votre compréhension, et en vous remerciant par avance de l'attention que vous donnerez à notre sollicitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Claude ZWICKERT,
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Claude Zwickert', written in a cursive style.